

Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du mercredi 15 décembre 2021 à 19h30

Présents : Jean-Marie CHAUMEL, Chantal PRUNIS, Nathalie BALLERAND, Xavier MARQUEZE, Nathalie WINDHAUSEN, Jean-Marc AUTHIER

Secrétaire de séance : Nathalie BALLERAND assistée de Mylène MAZIER secrétaire de mairie.

Absents excusés : Benoît CAMPAGNE, Christoph KUSTERS, Jean-Marc AUTHIER, Antoine DEVIGNE et Adrien SIOSSAC

Benoît CAMPAGNE a donné procuration à Chantal PRUNIS
Christoph KUSTERS a donné procuration à Nathalie WINDHAUSEN
Antoine DEVIGNE a donné procuration à Jean-Marie CHAUMEL
Jean-Marc AUTHIER a donné procuration à Xavier MARQUEZE

Examen du compte-rendu du conseil municipal du mercredi 24 novembre : un mot oublié constaté et rajouté, le compte-rendu a ensuite été adopté à l'unanimité.

Délibération N°32 : Désignation de l'agent recenseur

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de créer un emploi temporaire d'agent recenseur afin d'assurer le recensement de la population dont la mise en œuvre relève de la compétence de la commune depuis la loi n°2002-276 du 17 février 2002 relative à la démocratie de proximité. Le recensement de 2022 aura lieu sur la commune du 20 janvier au 19 février 2022. Tous les 5 ans, il convient d'organiser le recensement des communes. En 2016, l'agent recenseur nommé fut Monsieur Philippe REY et c'est tout naturellement que la proposition lui a été faite de participer de nouveau pour cette année, ce qu'il a accepté bien volontiers. Théoriquement ce recensement aurait dû être fait en 2021 mais compte-tenu de la situation sanitaire, les services de l'Etat en accord avec l'INSEE ont décidé d'annuler tous les recensements prévus initialement en 2021 et de les reporter en 2022. Monsieur Rey sera donc nommé agent recenseur et sera indemnisé sur la période du 20 janvier au 19 février 2022. Une fois les explications données, cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération N°33: subvention accordée pour l'association 4L TROPHY.

Monsieur Le Maire explique aux membres du conseil que la commune a reçu une demande de subvention de la part d'un jeune habitant de la commune. Ce jeune homme ainsi qu'un ami habitant la commune de Carsac-Aillac, ont décidé de monter un projet afin de participer au 4L TROPHY 2022. Le 4L TROPHY est un raid humanitaire qui consiste à apporter 50 kg de fournitures scolaires aux enfants du sud-est marocain, à travers un voyage en Renault 4L, au départ de Biarritz jusqu'à Marrakech. Afin de concrétiser cette action, les deux amis ont créé une association qui s'appelle LA PHITRELLE 2022 de manière à recueillir des fonds pour les aider dans leur projet. Monsieur Le Maire propose qu'une aide financière de 150 € soit accordée à cette association pour la concrétisation de leur projet. Aucune objection et cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Projets de délibérations sur l'arrêt du PLUI et du RLPI :

Après plus de 3 heures de présentation générale et pas suffisamment d'informations sur la commune, il convient de sursoir de nouveau le vote et d'organiser un conseil spécifique à ces deux points afin d'étudier en détail les éléments qui concernent essentiellement la commune. Il faut rappeler qu'il s'agit d'un enjeu majeur sur la commune pour les années à venir. Il est donc important que la nouvelle équipe municipale qui n'a jamais travaillé sur le sujet puisse avoir un maximum d'éléments pour pouvoir procéder au vote correctement.

Motion pour défendre la maternité de proximité

Le Comité de défense de l'hôpital public et de la maternité de Sarlat s'adresse solennellement à tous les Conseils Municipaux du secteur. Il serait souhaitable qu'après discussion la commune vote une motion pour défendre notre maternité de proximité, maternité plébiscitée par les futurs parents, devenue 1^{ère} maternité de Nouvelle Aquitaine labellisée « Maternité saine ».

Depuis le 3 décembre 2021, les futures mamans suivies depuis des mois par une équipe de soignants : gynécologue obstétricien, sage-femmes, ostéopathe, pédiatre...ont dû choisir en urgence une autre maternité dont elles ne connaissent pas les soignants. C'est un facteur déstabilisant alors que la naissance est un moment fabuleux si elle s'insère dans un environnement familial, humain et sécurisant...

Le 1^{er} mai 2017, ensemble, soignants, parents, élus, nous avons obtenu le maintien de ce service à l'hôpital public, à proximité de notre lieu de vie.

Ainsi, que le préconise le Ministère de la Santé dans son 4^{ème} engagement* du 19 juillet 2017, c'est bien en 30 minutes que les futures mamans pouvaient accéder à ce service. Aujourd'hui, c'est 1h30 de trajet pour se rendre dans une maternité avec brouillard, verglas...en ce moment. Il est donc important de montrer notre attachement à ce service. Après les explications données cette motion est validée par l'ensemble des membres présents.

- Manifeste sur le Foie gras : Suite à l'annonce de certains maires de supprimer la vente de foie gras sur certains marchés de Noël, plusieurs personnalités telles que Jacqueline Dubois, notre Députée et Jean-Pierre CUBERTAFON, Député de la 3^{ème} circonscription, ont décidé de rédiger un manifeste et de proposer aux maires de le signer. Monsieur Le Maire a précisé qu'il avait répondu favorablement à cette demande.
- Station d'épuration : la commune a reçu, comme chaque année, une prime spécifique appelée prime épuratoire. La tenue et la bonne gestion du site par les agents communaux permettent l'obtention de la somme maximum de la prime. Notons tout de même que le montant maximum a été divisé par 2.5 car les aides diminuent au fil des années.
- Terre de jeux 2024 : Monsieur Le Maire a expliqué qu'il avait assisté à un webinaire et qu'il y a une possibilité de financements de terrains de sport pour les communes qui auraient un projet à venir mais qu'il fallait être réactif pour être dans les premiers et bénéficier d'aides financières pour la concrétisation d'investissements sportifs. Les élus présents ont été un peu dubitatifs quant au lien entre les jeux de 2024 et un terrain de sport financé dans ce cadre sur la commune. Affaire à suivre...

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15

Prochaine réunion du conseil municipal le **mercredi 12 janvier 2022 à 19h30.**